



**FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC DE LA MAIRIE
« Journée art et plantes en fête, troc plantes »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.417-6,

Considérant la demande de Madame Déborah DUBOST-SAKHI, Présidente de l'association « Aux jardins de l'Odon » demandant l'autorisation d'occuper le parc de la mairie pour la journée « Art et plantes en fête » le jeudi 8 mai 2025 de 7 heures à 18 heures,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les exposants et visiteurs,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Le parc de la mairie, situé au 29 rue de l'Église à Verson (14790), sera fermé à la circulation des véhicules le jeudi 8 mai 2025, à partir de 7 heures jusque 18 heures.

ARTICLE 2 : L'accès et le stationnement des riverains du 29 rue de l'Eglise n'étant pas possible aux véhicules motorisés le jeudi 8 mai 2025, les riverains sont invités à anticiper cette interdiction.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1^{er}, les véhicules de premiers secours, forces de police exposants et organisateurs seront autorisés.

ARTICLE 4 : Un dispositif anti intrusion Vigipirate renforcé, au niveau de l'entrée du parc de la mairie, sera mis en place par le verrouillage du portail de l'entrée carrossable du parc.

ARTICLE 5 : Les exposants seront placés prioritairement dans la partie haute de la mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- -Mme la Présidente de l'association « Aux Jardins de l'Odon »,
- -M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Évrecy,
- -M. le Responsable de la Police Municipale de Verson,
- - M. le Responsable technique espaces vert- propreté urbaine secteur Odon,
- -M. le Responsable des Services Techniques de Verson,
- -Mesdames, Messieurs les habitants du 29 rue de l'Eglise,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Verson, le 28 avril 2025